

## Une victoire pour la CGTPEP64



Les tribunaux d'instance de Bayonne et de Pau viennent de rendre leur délibéré dans la contestation par les PEP64 des 7 désignations des délégués syndicaux CGT sur le CMPP de Bayonne, le SESSAD jeunes sourds de Bayonne, l'IME Plan Cousut, le foyer de vie de Urt, le foyer de vie de Sévignacq, le Castel de Navarre, le Hameau Bellevue.

La CGT PEP64 ne peut qu'être satisfaite de cette décision, qui la conforte dans sa vision du rôle de proximité des délégués syndicaux.

La CGTPEP64 ne peut que condamner cette attaque sans précédent des droits syndicaux et désavoue fermement les propos de la DG qui n'a eu de cesse pendant toutes les plaidoiries d'insinuer que la CGT n'avait comme objectif que de «polluer» un dialogue social apaisé et constructif jusqu'alors.

**Non ! La CGT n'est pas responsable de la dégradation du dialogue social dans les PEP64. Malgré tous les documents envoyés à la DG sur les possibilités de désigner des délégués syndicaux dans les différents établissements, celle-ci s'est enfermée dans son intention de démolition des droits syndicaux.**

La CGTPEP64 continuera, comme elle l'a toujours fait, de se battre pour le respect des droits collectifs et individuels des salariés.